

Aéroport international de Genève

Les grèves ont payé!

Le 2 janvier 2010 au matin, le personnel de Dnata et Swissport s'est mis en grève. La forte mobilisation du personnel de Dnata travaillant sur le tarmac et au tri des bagages et épaulé par les syndicats SIT et SSP a payé. En fin de journée la direction de Dnata signalait notamment une augmentation des salaires, la revalorisation des indemnités de travail de nuit et la mise en vigueur d'une convention collective de travail dès le 1^{er} juillet 2010.

Début 2008 Jet Aviation Handling AG a été racheté par Dnata, société de services aéroportuaires au sol sise à Dubaï, pays bien connu pour son absence de droits syndicaux élémentaires et pour l'exploitation éhontée des travailleurs immigrés peu qualifiés. Fin 2008, les négociations salariales annuelles à Genève n'ont pas abouti et Dnata a saisi la justice pour empêcher la mobilisation de son personnel. Début 2009, l'entreprise qui emploie environ 450 personnes à Genève dont 50% d'auxiliaires a menacé de supprimer 40 emplois en raison de la diminution des vols traités à Genève puis

est revenue en arrière quelques semaines plus tard. La société a ensuite tenté de contester devant la justice la représentativité des syndicats afin de s'en débarrasser et de faire taire son personnel. En septembre 2009, la justice a donné tort à l'entreprise. Dnata a alors choisi de faire la sourde oreille face aux revendications d'augmentations salariales de son personnel et a rompu les négociations débutées en 2008 visant à signer une convention collective de travail (CCT) avec les syndicats. Constatant que plus aucune marge de négociation n'existait face à son employeur, le personnel a décidé de saisir l'arme de la grève.



Le personnel de Dnata et Swissport fait front commun

Depuis plusieurs années, le personnel des deux entreprises d'assistance au sol présentes à l'aéroport de Genève, Dnata et Swissport, fait face à une dégradation de ses conditions de travail. Les compagnies aériennes qui veulent offrir des billets d'avions toujours moins chers tout en appliquant des mesures de sécurité toujours plus chères mettent en effet toujours plus fortement en concurrence les entreprises d'assistance.

Cette concurrence est exacerbée par l'Aéroport International de Genève (AIG) qui souhaite attirer les compagnies aériennes à Genève afin d'en garnir la desserte aérienne. Dnata et Swissport rognent alors sur le prix de leurs prestations pour s'arracher les marchés et en font porter les conséquences aux travailleurs-euses. Dans ce contexte commun, et parce que la solidarité est la seule arme des travailleurs-euses pour faire face à la concurrence déloyale que se livrent leurs employeurs, le personnel des deux entreprises a donc décidé de se mettre en grève le même jour. Un cahier de revendications immédiates distinct pour chacune des entreprises a été élaboré tout en

affirmant qu'à terme la couverture des deux entreprises par une seule et même CCT était la seule solution pour protéger efficacement le personnel dans le contexte décrit ci-dessus.

Dnata négocie, Swissport fait la sourde oreille

Dès 4h30 le 2 janvier, des piquets de grève ont été installés devant les entrées de service du personnel pour rassembler les grévistes. A 9h30, 150 grévistes des deux entreprises se sont rassemblés dans une chaude ambiance pour tenir une (...)

Suite en page 5

Swissport

Victoire après 11 jours de grève!

Le personnel du service tri bagage et quelques employés de la piste de Swissport soutenu par le SSP ont mené une lutte de longue haleine pour se faire entendre. Là encore, la lutte a payé. Après 11 jours de grève, augmentation des salaires et revalorisation des indemnités de travail de nuit notamment ont permis de signer un accord avec l'employeur. Le SIT et les travailleurs-euses de Dnata, solidaires des grévistes durant tout leur mouvement, saluent leur ténacité!

Recycler le mur de Berlin?

EN FAIT, c'est bien dommage qu'ils l'aient totalement démolit il y a 20 ans, ce mur. Les Berlinois auraient pu le vendre à la Suisse, qui aurait su l'utiliser à bon escient.

En tous cas, les résultats récents des votations et des élections, les propositions actuelles faites de toutes parts le montrent à l'évidence: le seul regret de la Suisse, c'est de ne pas être une île dont les eaux alentour seraient infestées de requins et de piranhas. Bon, c'est vrai que les requins de la finance écumant plutôt en terre ferme. Comme ce serait ainsi facile de tirer au canon pour couler tous les bateaux remplis de voleurs d'emploi, de profiteurs des assurances sociales, de musulmans bâtisseurs de minarets qui viennent jusque dans nos bras égorger nos fils et nos compagnes (en mugissant). On pourrait plus facilement faire des charters maritimes pour expulser tout ce qui ne ressemble pas à un armillaire aux bras noueux.

Bref, la Suisse se reforme, devient autiste et frileuse.

Pas trop besoin de revenir sur la

votation sur les minarets: tout ou presque a été dit, et on en parle graphiquement en dernière page de ce SIT-info. Mais cela n'est pas un phénomène isolé. Plus emblématiques encore, car cela toucherait davantage de monde, sont les propositions de rétablir des contingents en matière de libre circulation des personnes. Ces propositions ne peuvent venir que de xénophobes patentés ou d'imbéciles qui n'ont rien compris à l'économie (on peut être les deux à la fois). Croire que le chômage actuel vient de l'afflux supposé de main d'œuvre étrangère, c'est ne rien comprendre aux chiffres et aux réalités qui prouvent le contraire. Si cela était vrai, le chômage aurait dû exploser il y a déjà sept ans de manière formidable. Et bien non, le chômage a plutôt moins augmenté en Suisse que dans les pays qui nous entourent. On sait par exemple que la plupart des licenciements collectifs à Genève touchent des frontaliers, qui ne vont évidemment pas grossir la statistique du chômage en Suisse.

Il est vrai qu'il y a 35 ans, la Suisse avait expérimenté grandeur

nature une politique d'isolement. Après les trente années d'après-guerre où il n'y avait en moyenne à Genève qu'une vingtaine de chômeurs (ou plutôt de chômeuses, car c'étaient en majorité des couturières mises sur la touche lors de la basse-saison), la crise mondiale de 1975 a donné à nos autorités fédérales l'idée géniale d'enjoindre aux entreprises de se débarrasser en priorité des salarié-e-s étrangers-ères. On en avait ainsi allègrement renvoyé plus de 200'000 chez eux, ne l'ait, en Espagne, au Portugal. Paf. Le taux de chômage avait ainsi grimpé, mais relativement modérément par rapport aux autres pays. Le problème, c'est que ce taux de chômage n'est plus jamais redescendu et, surtout, que la baisse de la consommation qui en est résultée a contribué à approfondir la dépression économique et à la faire durer.

L'histoire le montre: le protectionnisme et le repli sur soi ne font jamais bon ménage avec la prospérité économique. Si la crise de 1929 a été si terrible, c'est qu'elle a été aggravée par les mesures protectionnistes prises, et

aussi par le fait que les chômeuses et chômeurs sortaient du cycle de la consommation car ils n'avaient aucune ressource financière. Un élément à méditer aujourd'hui que les mêmes imbéciles fédéraux veulent restreindre les ressources des chômeuses et des chômeurs.

Le mur autour de la Suisse serait donc une aberration économique. C'en est une politique et syndicale aussi. Rétablir des contingents, cela signifie re-créer des catégories de salarié-e-s qui seront encore davantage à la merci du patronat, qui n'auront pas les moyens de se défendre. C'est remettre en quelque sorte sur pied l'ignoble statut de saisonnier. D'un point de vue syndical, c'est intolérable. C'est même stupide, puisque chaque fois que l'on enlève des droits à quelques catégories de personnes, ce sont l'ensemble des salarié-e-s qui perdent des droits. Quand les salaires les plus bas stagnent, quand les indemnités de chômage dégringolent, c'est une pression sur l'ensemble des salaires qui s'accroît.

Et pendant ce temps, derrière leur mur, les exploitateurs rigolent, car l'exploitation, elle, n'a pas de frontières!

Georges Tissoit

Dans ce numéro:

Allez les gosses

L'initiative cantonale pour une réelle amélioration des allocations familiales a abouti, avec près de 13'000 signatures.

2

NON au vol des rentes LPP

On vote ce 7 mars prochain sur la tentative de réduire les rentes du 1^{er} pilier. Un véritable hold-up auquel s'oppose le mouvement syndical.

3

Mercis durables

Après près de quinze ans au SIT, Hervé Pichelin le quitte pour donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle. D'où également un changement au secrétariat général.

4

Assurance chômage en danger

Volonté de faire payer les plus précaires, culpabilisation des chômeuses et chômeurs: le parlement ne manque jamais d'idées pour faire payer celles et ceux qui ne sont pas responsables du chaos économique.

5

EMS

La CCT a été renouvelée et la nouvelle loi est entrée en vigueur. De quoi bouger syndicalement dans le secteur des EMS.

6

Votez syndical

Les élections au comité de la caisse de retraite des hospitaliers (CEH) doivent être l'occasion pour les syndicats d'y renforcer leur présence.

7

En images

Contre l'intolérance et le populisme, des créatifs de Suisse se mobilisent. Ils le disent en images, voire en découpage!

8

Le SIT en 2010. Des femmes, des hommes, un mouvement

AU SYNDICAT comme ailleurs, on commence l'année par présenter ses vœux. Bonne et heureuse année à toutes et à tous donc. Sincèrement.

Mais, au syndicat plus qu'ailleurs peut-être, on sait que les cadeaux ne tombent pas du ciel et que les gentilles fées n'existent pas. Les bonnes choses arrivent si on les construit, une vie meilleure si on en crée les conditions. Pour soi, avec les autres, dans une société plus juste.

Et il en faudra de l'énergie pour ça en 2010. Parce que les pouvoirs économiques et financiers vont continuer de transférer la facture de leur crise sur les salariés, essayant de rogner sur les emplois et les revenus, de durcir les conditions de travail et, surtout d'utiliser la situation pour enfoncer dans les têtes le clou de la soumission: "tenez-vous tranquilles, faites ce qu'on vous dit, ne revendiquez pas, sauvez votre peau sans penser aux autres". Avec la complicité des partis de droite, ils vont aussi tenter de s'en prendre aux acquis sociaux existants: baisse des revenus du 2e pilier, détérioration grave de la loi sur le chômage, affaiblissement de la protection en cas d'accident, tour de vis supplémentaire dans les prestations en cas de maladie sont au programme de l'agenda politique.

J'ai bien dit qu'ils vont "essayer" de faire ça. A nous de faire en sorte qu'ils échouent: référendums contre les projets de lois en révision, manifestations, résistance et contre-offensive dans les secteurs et les entreprises. Des slogans, des propositions, des moyens d'action, des stratégies, on en a ou on en inventera. Le syndicat est là pour ça et il va s'y employer.

C'est bien, mais ça ne suffit pas. Ces idées, ces projets, ces

actions, il faut des femmes et des hommes pour les incarner, les faire exister, les mettre en mouvement. Et là, le syndicat, n'est pas au 16 rue des Chaudronniers, c'est l'affaire de toutes et tous. L'affaire des travailleuses et travailleurs qui deviennent membres pour "faire le poids" ensemble et pour qu'un réseau de résistance et de solidarité soit perceptible dans ce qu'on appelle la société civile. L'affaire des militantes et des militants pour faire vivre le syndicat sur leurs lieux de travail: là où les patrons et les directions sont obligés de s'y confronter "pour de vrai", là où les collègues peuvent être écoutés et conseillés en direct, là où les actions doivent se construire au plus près des réalités des entreprises et des services. C'est par ces deux canaux - syndiqué-e-s et militant-e-s - que remontent au syndicat les informations, les idées, les énergies, les initiatives qui font sa légitimité, son influence et sa force. Juste ce dont ont besoin les femmes et les hommes qui travaillent au SIT -toutes fonctions confondues- pour faire leur travail de conseil, de défense individuelle et d'action collective, de socialisation, de réflexion, d'organisation, de lever social et de contre-pouvoir.

Le syndicat est un mouvement, pas une assurance. Pour être efficace, il a besoin de femmes et d'hommes "qui se bougent" ensemble: pour résister, pour proposer, pour agir. Pour plus de justice sociale et de respect dans le monde du travail comme dans la société. C'est tout ce que je nous souhaite en 2010. Et c'est faisable, comme viennent de le montrer en ce début d'année les camarades de l'aéroport avec leur équipe de secrétaires et le soutien de militant-e-s d'autres secteurs.

Jean-Marc Denervaud

Comité SIT

Lors de sa dernière séance de l'année 2009, le comité SIT a :

- pris position pour donner des mots d'ordre pour les votations fédérale et cantonale du 7 mars;
- commencé à discuter de la préparation du congrès SIT 2010;
- nommé Manuela Cattani et Jean-Luc Ferrière en remplacement d'Hervé Pichelin pour rejoindre au secrétariat général Christina Stoll;
- nommé Fatima de Souza comme secrétaire syndicale à l'équipe santé-social-public en remplacement d'Hervé Pichelin.

Il a été informé :

- de l'actualité syndicale dans les secteurs, en particulier de la pétition des services publics et de la suite de la campagne sur les heures d'ouverture des magasins;
- des échéances syndicales et politiques de l'année 2010;
- du suivi des travaux de la Constituante.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance, le comité de la CGAS a :

- pris position sur les votations du 7 mars 2010;
- réanimé les diverses commissions et groupes de travail thématiques de la CGAS.

Il a été informé :

- des enjeux de l'aménagement local et régional, avec les négociations sur le projet Praille-Acacias-Vernets en lien avec les questions ferroviaires;
- de l'actualité dans les différents secteurs, en particulier de celui de la vente et de la riposte syndicale aux tentatives de privatisation de la poste;
- des rencontres qui ont eu et auront lieu entre la CGAS et les différents mouvements de la gauche genevoise.

Hausse des allocations familiales

Initiative déposée avec 12'800 signatures

Le 4 janvier 2010, les forces progressistes du canton ont déposé l'initiative "pour des allocations familiales dignes de ce nom".

Cette initiative, rappelons-le, demande :

- le doublement de l'allocation naissance ou d'accueil, soit 2'000 francs pour les deux premiers enfants au lieu de 1'000 francs actuellement (3'000 francs pour le troisième enfant et chaque enfant suivant);
- 300 francs d'allocation mensuelle pour les enfants de moins de 16 ans (actuellement cette allocation est de 200 francs);
- 400 francs d'allocation mensuelle pour les jeunes en formation, de 16 à 25 ans (actuellement elle est de 250 francs);
- que les allocations mensuelles de 300 et 400 francs soient augmentées de 100 francs pour le troisième enfant et chacun des enfants suivants;
- que l'ensemble des montants soient indexés chaque année en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation (la loi actuelle prévoit une indexation à partir du moment où l'inflation cumulée atteint 5%).

Cette initiative a eu un écho très favorable de la part de la population. L'augmentation de

ces allocations est souhaitée avec empressement par la majorité des parents, tant il est évident qu'il est de plus en plus ardu de faire face aux charges qu'engendrent la venue et l'éducation d'un ou plusieurs enfants. Nous restons en mémoire en ce début d'année les fortes hausses des primes de l'assurance maladie, notamment celles des jeunes de 18-25 ans, qui ont subi les plus fortes augmentations.

Soulignons que les montants des allocations familiales n'ont pratiquement pas changé depuis plus de 10 ans : l'allocation de naissance stagne depuis 1997 à 1'000 francs, celle pour les enfants est passée de 180 à 200 francs en 2001 et n'a pas bougé depuis. Quant à l'allocation de formation, elle est passée en 2009 de 220 à 250 francs grâce à l'introduction de la LaFam qui a obligé le canton à octroyer un minimum de 250 francs par mois pour les jeunes en formation.

Les montants des allocations mensuelles octroyées à Genève correspondent aux minima obligatoires. Genève est passé en quelques années d'un canton avant-gardiste en la matière à un canton à la traîne, raison pour laquelle l'initiative a été déposée.

Les allocations familiales des salarié-e-s sont financées par les employeurs. Aujourd'hui, à Genève, ce coût représente 1,4% de la masse salariale. Ce taux, qui était en 2001 de 1,9%, n'a pas cessé de baisser progressivement, ceci dans la mesure où la population active a augmenté plus rapidement que le nombre d'enfants et que les montants des allocations familiales n'ont pas été adaptés au coût de la vie genevoise. Au fil des ans, les employeurs ont vu leurs charges diminuer et n'en ont pas fait grand bruit...

Si l'initiative est acceptée par le peuple, le taux de contribution avoisinera probablement 2,6% de la masse salariale. Cette hausse est jugée tout à fait supportable car d'autres cantons suisses pratiquent des taux similaires, voire plus élevés (Valais, Jura).

Durant ces dix dernières années, la qualité et la stabilité des emplois ont décliné: accroissement des contrats de travail précaires (travail sur appel, travail temporaire, travail à temps partiel imposé). Ces "jobs" n'apportent pas de revenus suffisants et stables. De telles conditions de travail précairent les familles, notamment celles qui sont nombreuses et/ou monoparentales.

Dès lors, il convient de redistribuer un tout petit peu plus équitablement les richesses produites en faveur des familles. Cet argent, ne l'oublions pas, contribuera également à soutenir la formation des jeunes. C'est aussi en quelque sorte un investissement pour l'avenir.

Soutenir cette initiative c'est :

- dire oui à une meilleure redistribution des richesses en faveur des familles;
- aider financièrement les jeunes en formation;
- améliorer le pouvoir d'achat des familles;
- renforcer les droits sociaux à Genève.

Martine Bagnoud



Le syndicat SIT et les mobilisations anti-OMC

Le septième sommet ministériel de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) de décembre a donné lieu à des manifestations desquelles le SIT a tiré un premier bilan.

Le SIT tient tout d'abord à réaffirmer sa solidarité politique avec le mouvement de protestation internationale qui s'est fait entendre à Genève, en réunissant plusieurs centaines d'organisations, locales et internationales, associations, ONG, partis et syndicats du monde entier, du Sud notamment. Malgré le fait que la crise ait démontré sa faiblesse systémique, l'OMC se pose encore et toujours en guide et en moteur des politiques néo-libérales qui ont fait tant de dégâts et continuent à en faire dans le monde entier de par les violences sociale, économique et environnementale majeures qu'elles provoquent: démantèlement de l'Etat social, politiques anti-écologiques ayant des conséquences dévastatrices sur le climat, politiques agricoles causant directement la disparition de populations entières n'ayant plus de moyens de subsistance: voilà quelques exemples des politiques dénoncées par notre syndicat et beaucoup d'autres acteurs sociaux pendant les cinq jours de mobilisation.

Mais alors que la journée du dimanche a été riche en échanges entre les militant-e-s de différents horizons, et que les trois jours de présence aux abords du centre de congrès ont permis de suivre l'avancée des travaux de l'OMC et de les discuter avec les délégués des ONG, la manifestation du samedi 28 novembre a été victime d'un sabotage inacceptable. Alors qu'un long travail avait été fait en amont pour que le défilé puisse avoir lieu dans le respect de l'esprit pacifique souhaité par les organisateurs tout au long des semaines précédant la mobilisation, un nombre important de "black blocks" n'en a tenu aucun compte. Avec une rare violence, qui s'est manifestée immédiatement après le départ du cortège, les "black blocks" ont rendu impossible le bon déroulement de ce dernier. Le SIT dénonce avec fermeté la prise en otage de la manifestation qui a rendu impossible les interventions, et donc la diffusion des contenus politiques que notre syndicat aurait sou-

haité voir débattus. Afin de dénoncer cet état de fait, le SIT ainsi que la CGAS et d'autres organisations ont quitté la manifestation et demandé à ce que celle-ci soit dissoute par le comité d'organisation.

Le droit de manifestation reste un droit inaliénable. Il demeure une forme d'expression centrale pour le mouvement syndical, acquis et défendu au fil des ans. Mais à ce stade, il nous paraît impossible de continuer à organiser des manifestations de large envergure, dans lesquelles certains groupes sembleraient, par leurs actes, vouloir directement porter atteinte au mouvement social.

Le SIT va donc œuvrer, par un dialogue constructif avec tous les acteurs concernés, pour que dans le futur, de tels épisodes ne ternissent plus l'image de ce mouvement dans lequel les syndicats entendent jouer un rôle moteur. Pendant cette période de débat, le SIT continuera à s'engager, par ses modes d'actions traditionnels et adaptés aux circonstances, de sorte que son message politique et social soit à nouveau audible par le plus grand nombre

Le SIT

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Construction, entretien
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.00
Attention: plus de permanence le samedi!

Terre, industrie, services
mardi de 14.00 à 18.30
pour sécurité, transports et terre seulement:
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

Commerce, alimentation, media
jeudi de 14.00 à 17.00
pour vente seulement:
lundi et vendredi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)
lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

Services des Impôts
sur rendez-vous par téléphone au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Impressum

Rédaction et mise en page: Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissoir.

Collaboration régulière: Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Bourdienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangorgio Gargantini, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Parait 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Non à la baisse des rentes LPP!

Suite à la décision du parlement, le 19 décembre 2008, de baisser encore le taux de conversion des avoirs du deuxième pilier en rentes, un référendum avait été lancé pour contrer cette nouvelle attaque contre le système de retraite. Soutenu par les organisations syndicales, dont le SIT évidemment, ce référendum a rapidement recueilli les signatures nécessaires et 200'000 parafes ont pu être déposés en avril dernier.

Après cette belle victoire référendaire, il s'agit désormais de gagner la votation qui aura lieu le 7 mars prochain.

Pour rappel, cela fait déjà plusieurs années que la prévoyance professionnelle fait l'objet de mesures visant à l'affaiblir, au bénéfice de l'épargne privée (3e pilier). Lors de la première révision de la LPP, en 2005, il avait déjà été prévu de réduire sur 10 ans le taux de conversion de 7.2% à 6.8%, celui-là même que les autorités veulent encore abaisser aujourd'hui à 6.4%. [Le taux de conversion est, rappelons-le, permet de calculer la rente annuelle selon le capital disponible au moment de la retraite].

Par ailleurs, les assureurs privés ont obtenu à plusieurs reprises ces dernières années que le taux minimum d'intérêt sur les avoirs de vieillesse soit abaissé bien en dessous des 4% qui ont été en vigueur depuis que la LPP existe. Ce faisant ils effectuent un transfert des salaires à leurs actionnaires des bénéfices effectués sur les avoirs de prévoyance. Ce sont enfin les caisses à financement mixte (capitalisation et répartition) qui sont mises sous pression afin de passer en capitalisation intégrale. Cette évolution est corrélative le plus souvent de l'abandon des systèmes à primauté de prestations pour ceux à primauté de cotisations, ce qui implique une perte de solidarité entre salariés et une moindre sécurité dans les prestations à venir. Moins de garantie pour les salariés, moins de solidarité entre les générations, plus d'argent livré à la spéculation, voici en fin de compte les orientations de la

politique fédérale de prévoyance.

S'il n'était pas possible de s'opposer aux baisses de taux d'intérêt, car ils sont décidés par ordonnance, il n'en devenait que plus évident de s'opposer à une nouvelle baisse du taux de conversion. Il était impératif de donner un signal fort de l'attachement de la population à un système de prévoyance qui permette à toutes et tous de bénéficier d'une retraite décente, signal qu'il s'agit désormais de confirmer en votation populaire. Même si cet attachement est tout relatif, puisque pour notre part nous aurions toujours préféré un système de retraites fondées sur l'amélioration et l'extension de l'AVS.

Une campagne difficile

Cette première grande bataille de l'année sur le front social, année qui s'annonce riche en la matière, sera très disputée car l'enjeu, financièrement parlant, est de taille. Et les partisans de la baisse des rentes, qui ne se trompent pas sur leurs intérêts, ont déjà annoncé qu'ils mettront d'importants moyens dans cette campagne.

On entendra ainsi à toutes les sauces que cette mesure est nécessaire pour sauver notre système de retraite de la faillite que ne manqueraient pas de causer les effets conjugués du vieillissement de la population et la baisse de rendement des marchés financiers. Il est en même pour déclarer qu'un non le 7 mars poussera les caisses de prévoyance à se lancer dans des

spéculations hasardeuses pour tenter d'atteindre une performance suffisante... ce qui est proprement le monde à l'envers quand on sait que ce sont précisément les défenseurs du 2^e pilier qui se sont toujours opposés, hélas partiellement sans succès, à l'augmentation des placements sur les marchés financiers au profit d'une gestion à long terme, et que ce sont ces mêmes placements qui aujourd'hui les responsables des problèmes financiers des caisses.

Quant à l'argument démographique, cette donnée a déjà été prise en compte dans la réforme de 2005 qui a conduit à un abaissement du taux de conversion.

Des arguments fallacieux

Il ne faut donc pas se laisser abuser par les larmes de crocodile des assureurs, relayés par le Conseil fédéral. Leur tentative de culpabilisation des actifs d'aujourd'hui, qui feraient peser sur les générations futures un terrible fardeau, est parfaitement inadmissible. Tous les chiffres, considérés sur le long terme, qui est le temps de la prévoyance professionnelle, indiquent qu'une gestion prudente des avoirs de vieillesse permettra de financer encore longtemps les rentes selon les modalités actuelles, pourtant déjà basées sur des estimations peu optimistes.

Le reste n'est qu'écran de fumée pour masquer un processus toujours plus à l'œuvre dans le domaine économique-social qui est de privatiser les gains et de socialiser les pertes, comme nous avons pu en voir quelques beaux exemples tout au long de l'année 2009. Pour que l'année 2010 ne ressemble pas à cette dernière, votez, et faites voter. Non le 7 mars!

Julien Dubouchet



Du haut du Salève ...

Daniel Marco nous regarde et se marre!

Militant syndicaliste et du droit au logement, Daniel a, sa vie durant, participé et organisé tant de combats genevois qu'il est illusoire de les énumérer. Architecte urbaniste, Daniel n'a eu de cesse de lutter pour que le logement soit non seulement un droit à un toit, mais aussi qu'il s'inscrive dans un tissu de vie et de lutte sociale.



Du haut du Salève, il aimait à décrire les absurdités d'une urbanisation à deux vitesses, parquant les logements de manière chaotique sur la frontière française et concentrant les lieux de production à forte valeur ajoutée au cœur de Genève, tout en conservant une zone verte entre deux.

Intellectuel fort en gueule, Daniel savait poser le cadre du débat contradictoire, quitte à heurter les indécis et stigmatiser les imbéciles - ou ceux qu'il estimait tels; sa cible privilégiée ces derniers temps était la montée du créationnisme. Homme d'action anticapitaliste, il a toujours soutenu avec détermination le mouvement d'occupations d'immeubles, génération après génération, et

les campagnes syndicales des maçons bâtisseurs. En 2009 encore, Daniel défendait ardemment l'évidence de la construction du CEVA et lançait avec succès le référendum syndical contre le mirage du projet Prailles-Acacias-Vernets, afin de défendre sa conception sociale de la Genève de 2050.

A l'heure où une génération impressionnante de militant-e-s prend la poudre d'escampette, tu restes un de ceux et de celles dont on peut lire le fil rouge, intact, de ta vie et de tes idéaux égalitaires. Ta combativité chaleureuse, tu as su nous la transmettre par tes actes et tes paroles pour s'engager dans les luttes sociales qui nous attendent.

Sylvain Lehmann

Retenues

Vérifiez vos salaires

En 2010, la cotisation pour l'assurance maternité passera pour la part employé-e à 0.045%. Cette augmentation est due au fait que le Fonds pour l'assurance maternité genevoise avait accumulé des réserves importantes dans lesquelles il puise depuis quelques années. Ce n'est finalement que cette année que la cotisation répartie à part égale entre les employeurs et les employé-e-s sera augmentée de quelques centimes. Cette assurance permet à près de 4800 femmes de bénéficier d'un congé maternité et adoption de 16 semaines. Quelques hommes bénéficieront d'un congé adoption de même durée.

VB

Rappelons que les autres retenues sur le salaire sont:

- AVS-AI-APG: 5.05%
- assurance chômage: 1%
- assurance accident: 1 à 2% (selon branche)
- II^e pilier: selon la caisse et l'âge

Droit au travail

Une belle initiative fédérale

Voici le texte d'une initiative populaire fédérale intéressante:

Le droit à un travail suffisamment rétribué est reconnu à chaque citoyen suisse. La législation fédérale, celles des cantons et des communes doivent rendre ce droit effectif par tous les moyens possibles.

En particulier, il y a lieu de prendre les mesures suivantes:

- de réduire les heures de travail dans le plus grand nombre possible de branches d'industrie, dans le but de rendre le travail plus abondant;
- d'organiser des institutions telles que bourses du travail destinées à procurer gratuitement du travail à ceux qui en auront besoin, et que l'on placerait directement dans les mains des ouvriers;
- de protéger légalement les ouvriers contre les renvois injustifiés;
- d'assurer, d'une façon suffisante, les travailleurs contre les suites du manque de travail, soit au moyen d'une assurance publique, soit en assurant les ouvriers à des institutions privées à l'aide des ressources publiques;
- de protéger efficacement le droit d'association, en faisant en sorte que la formation d'associations ayant pour but de défendre les intérêts des ouvriers contre les patrons ne soit jamais empêchée, non plus que l'entrée dans ces associations;
- d'établir une juridiction officielle des ouvriers vis-à-vis de leurs patrons et d'organiser d'une manière démocratique le travail dans les fabriques et ateliers, notamment dans ceux de l'état et des communes.

Joli, non? Le malheur est que cette initiative a déjà abouti, et qu'elle a été refusée par le peuple suisse à plus de 80% des voix... le 3 juin 1894!

GT

Tchô, Hervé!

Après presque 15 ans passés au SIT, Hervé Pichelin a donc décidé de donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle en devenant responsable de l'Unité Agenda 21 - déve-

le. C'est dans ce cadre qu'il a notamment représenté le SIT dans le processus de réorganisation des cuisines des HUG. Menacées de privatisations dans le cadre des politiques d'austérité des années 90, un processus original de véritable partenariat social, piloté par l'ancien chef du département de la santé, a permis de procéder à une réorganisation sur plusieurs années, aboutissant à des améliorations pour les patients, avec des réductions de l'effectif au gré de départs à la retraite mais sans licenciements, avec la stabilisation du personnel auxiliaires et des améliorations des horaires de travail.

Hervé a représenté le SIT dans diverses instances du Cartel intersyndical de la fonction publique et lors des négociations avec le Conseil d'Etat et a été un animateur infatigable de toutes les luttes du personnel des services publics et du secteur subventionné cantonal mais aussi sur un plan plus large et fédéral, comme lors de la lutte référendaire contre la Loi sur le personnel de la Confédération. Aussi, de par sa sensibilité profondément humaniste, il a été l'un des précurseurs au sein du SIT mais aussi du mouvement syndical genevois à thématiser les problématiques de santé au travail et de protection de la personnalité du personnel, stimulant la réflexion du syndicat pour que ces thèmes se traduisent en revendications concrètes et en dispositifs de protection des salariés dans les statuts et conventions collectives de travail.

Il y a toujours pour un secrétaire syndical une interprofessionnelle à côté de sa vie sectorielle. Hervé y a évidemment pris part, en contribuant à animer la réflexion et l'action sur la solidarité entre secteurs public et privé, sur les bas salaires et sur plusieurs campagnes

de l'emploi durable, diversité et égalité à la Ville de Genève. C'est en janvier 1996 qu'Hervé est entré au SIT. Il y a assumé au début d'une part le secrétariat syndical pour une partie du secteur hospitalier et d'autre part le secteur de l'administration cantonale centra-

le. C'est dans ce cadre qu'il a notamment représenté le SIT dans le processus de réorganisation des cuisines des HUG. Menacées de privatisations dans le cadre des politiques d'austérité des années 90, un processus original de véritable partenariat social, piloté par l'ancien chef du département de la santé, a permis de procéder à une réorganisation sur plusieurs années, aboutissant à des améliorations pour les patients, avec des réductions de l'effectif au gré de départs à la retraite mais sans licenciements, avec la stabilisation du personnel auxiliaires et des améliorations des horaires de travail.

C'est au Congrès du 17 novembre 2001 qu'Hervé rejoignit au secrétariat général Valérie Buchs et Georges Tissot puis, ces derniers arrêtèrent cette charge au Congrès du 6 novembre 2004, Christina Stoll vint alors l'assumer avec lui. Entre juin 2006 et juin 2009, il assura la présidence de l'organisation faîtière des syndicats genevois, la CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale. Là, comme il l'avait fait au Cartel intersyndical qu'à la CGAS, il a prôné et pratiqué une réelle unité d'action des syndicats dans le respect des différences et des divergences assumées et expliquées.

Hervé va nous manquer en ces temps de mutations du monde du travail et du syndicalisme qui exige du mouvement syndical et du SIT en particulier, de mobiliser ses neurones et ses forces pour inventer une manière de penser et d'agir propres à faire exister une alternative crédible au système actuel.

Tout le SIT remercie Hervé pour tout ce qu'il a apporté au SIT durant ces 14 ans, ce que ce soit en termes d'engagement personnel, de prise de responsabilité et de risque dans la gestion du secrétariat du SIT et la capacité à porter un fort souci d'analyse, de réflexion et de proposition en matière de politique syndicale.

Le SIT



loppement durable, diversité et égalité à la Ville de Genève.

C'est en janvier 1996 qu'Hervé est entré au SIT. Il y a assumé au début d'une part le secrétariat syndical pour une partie du secteur hospitalier et d'autre part le secteur de l'administration cantonale centra-

SIT

Le secrétariat général nouveau

C'est le congrès SIT qui, en principe, désigne le secrétariat général du syndicat, qui est responsable de l'action syndicale et de la cohérence interprofessionnelles, du fonctionnement général, du personnel et de la coordination du secrétariat syndical. Mais quand des modifications doivent intervenir entre deux congrès, c'est le comité SIT qui prend

les décisions adéquates.

C'est le cas aujourd'hui avec le départ d'Hervé Pichelin du SIT. Le comité SIT, sur préavis du collège des secrétaires a décidé de maintenir une forme de cosécrétariat général, mais à trois personnes cette fois-ci.

Rejoignent donc **Christina Stoll** au secrétariat général:

• **Manuela Cattani**, secrétaire au SIT depuis juin 1991, qui

s'est jusqu'alors principalement - entre autre! - investie dans le domaine de la santé, et principalement sur le secteur de l'Hôpital cantonal;

• **Jean-Luc Ferrière**, secrétaire au SIT depuis février 2002, lui, s'occupe de la fonction publique, et en particulier du social, mais aussi, au niveau interprofessionnel, de la santé au travail.

De gauche à droite:
Jean-Luc Ferrière,
Manuela Cattani
et Christina Stoll



Assurance perte de gain enfin obligatoire

La CRCT (Chambre des relations collectives de travail) a rendu sa décision sur le contrat-type de l'agriculture.

Une fois de plus, les salaires connaîtront malheureusement peu de progrès. Avec un salaire de 3200 francs pour les non qualifiés, les travailleurs-euses conserveront un pouvoir d'achat très bas.

Notre demande de baisser le temps de travail en dessous des 49 heures hebdomadaires obtenues en 1994 n'a pas été entendue. Muette sur ce sujet, la CRCT n'a pas voulu creuser l'écart qui existe entre les cantons de Genève et Vaud et le reste de la Suisse, où l'on atteint des horaires indignes d'un pays développé. Certains cantons prévoient en effet une durée du travail hebdomadaire allant jusqu'à 60, voire 66 heures! Alors que les syndicats réclament la diminution du temps de travail, les patrons, représentés par Agri-Genève, demandent une flexibilisation du temps de travail. Pourtant, quelle est la rentabilité des heures effectuées au-delà des 45 heures hebdomadaires? La loi sur l'agriculture à Genève a permis aux agriculteurs de bénéficier des paiements directs fédéraux et des soutiens cantonaux. Elle prévoit aussi l'amélioration des conditions de vie des travailleurs-euses agrico-

les. Nous en sommes loin, à notre sens.

La CRCT a accordé, suite aux demandes réitérées du SIT, une assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie couvrant 720 jours sur 900, mais seulement pour ceux et celles employé-e-s à 70% ou moins. Le SIT a fait recours contre ce dernier point et a eu gain de cause; cette couverture s'appliquera donc à tous les travailleurs-euses employé-e-s dans l'agriculture, car il n'y a pas de raison véritable de l'accorder aux un-e-s et pas aux autres.

Cet acquis est important dans un secteur où la pénibilité du travail est très importante, d'autant plus que l'on a vu ces dernières années les employeurs contester des certificats médicaux délivrés à ceux et celles qui produisent les aliments qui font vivre la population du canton parce qu'ils veulent des bêtes de somme à leurs services. Alors que les employeurs bénéficient d'aides financières importantes, les travailleurs-euses agricoles attendent toujours d'être protégé-e-s par une convention collective digne de ce nom.

Boumédienne Benmiloud

Carrosserie

La justice réaffirme les droits d'un sans-papiers

Ce n'est pas parce qu'on n'a pas de papiers qu'on n'a pas droit au moins à celui d'une fiche de paye! Après un mauvais jugement du Tribunal des prud'hommes, la Cour d'appel a tranché sans ambiguïté.

Anselmo a été engagé en qualité d'ouvrier carrossier par un garage nommé P.A.. Celui-ci a mis quelques années à se déclarer au registre du commerce et, alors qu'une CCT étendue est en vigueur dans le secteur, il a proposé un salaire de 13 francs de l'heure à Anselmo, alors que le salaire d'un carrossier s'élève à 3'700 francs en 2008 pour un non qualifié, soit 20 francs 85 par heure. Les journées de travail de celui-ci étaient aussi longues que mal payées et se terminaient bien après le coucher du soleil.

P.A. emploie principalement des employés sans papiers, en attendant profiter de la fragilité de leur statut. P.A. n'hésitait pas à faire travailler Anselmo le samedi. Pour s'en débarrasser rapidement lorsqu'il ne voulait plus de ses services, P.A. dira à Anselmo de rester chez lui car il avait été dénoncé en raison de son statut et qu'il risquait le renvoi dans son pays.

Alors qu'il a remis 3000 francs pour tout salaire, vacances et indemnité de fin d'année à Anselmo, l'employeur dira lui avoir versé 700 francs sans remise de fiche de paie, ni paiement de charges pour faire croire à un contrat de travail beaucoup plus court que dans les faits. Trois témoins se sont succédés au Tribunal des prud'

hommes pour certifier que le contrat de travail d'Anselmo a duré plus de deux mois, mais rien n'y a fait, l'employeur a juste été condamné à payer 1'000 francs au travailleur. Le Tribunal des prud'hommes a mis en doute la version des témoins du travailleur alors que, bien souvent, il se refuse à faire de même face à des témoins cités par un employeur et dont le témoignage montre clairement qu'ils y sont subordonnés et ne peuvent parler librement.

La Cour d'appel des prud'hommes a corrigé le tir en accordant à Anselmo les avantages de la CCT de la carrosserie, salaires, vacances, indemnités de fin d'année et même le délai de congé en précisant que "ne disposant pas d'autorisation de travail, du fait de l'omission fautive de l'employeur, l'on ne saurait exiger du travailleur clandestin qu'il offre encore à celui-ci ses services durant le préavis non respecté". Cet arrêt rappelle donc aux patrons qu'il ne suffit pas de dire au travailleur sans papiers "reste chez toi car tu as été dénoncé" pour ne pas lui payer son délai de congé. L'employeur a été condamné à payer à Anselmo 6'437 francs, il ne lui reste plus qu'à payer...

Boumédienne Benmiloud

Chronique d'un référendum annoncé

En Suisse, comme dans d'autres pays d'ailleurs, on a toujours une drôle de conception des réalités et des responsabilités économiques. Il y a des problèmes de santé? C'est la faute des malades! Les entreprises licencient? La faute aux travailleurs-euses! Il y a du chômage? La faute aux chômeurs-euses! On peut multiplier cela à l'envi. Aussi vaut-il la peine de répéter une millième fois que s'il y a des chômeurs, c'est bien parce qu'il y a du chômage, et non l'inverse.

Les chambres fédérales se sont donc penchées sur une révision de la LACI (Loi sur l'assurance chômage et insolvabilité). Le problème, c'est qu'elles ont commencé à le faire avant la récente aggravation de la crise, et que cet élément, semble-t-il n'a pas été perçu par ces deux cent quarante six cornichons dans leur bocal. D'habitude, les allers-retours entre les deux chambres sont l'occasion d'améliorations, d'atténuations des pires dégradations. Il n'en a rien été dans ce cas, puisque le projet de révision s'est retrouvé pire que pire de jour en jour. Un seul leitmotiv: faire des économies sur le dos des chômeurs-euses, afin que l'assainissement de l'assurance coûte le moins cher possible aux employeurs, qui paient la moitié des cotisations. Ceux-ci n'auront pour finir à déboursé que 0.1% de la masse salariale en plus, donc des clopinettes. Mais alors, du côté des économies, ce ne sont plus des clopinettes... L'encadré ci-dessous montre comment les chômeuses et les chômeurs vont passer à la caisse. Parce que, évidemment, pour ces ignorants de l'économie siégeant à Berne, ce sont les chômeurs qui sont responsables de leur situation, et si on leur coupe les vivres, il finiront bien par trouver du travail. Comme s'il y avait en Suisse (en ne comptant que les chômeurs et pas les demandeurs d'emploi) 175'000 places vacantes! Donc un-e chômeuse qui trouve une place de travail le fera probablement au détriment d'une autre, ce qui ne résorbera en rien le chômage. Pire, et c'est bien le but poursuivi par nos ennemis, il risque de le faire en se satisfaisant de conditions de travail et salariales moins bonnes.

Il n'y a pas 175'000 places de travail vacantes en Suisse!

Il y a lieu de relever l'imprévoyance notoire de ceux qui veulent ainsi se débarrasser du chômage en se débarrassant des chômeurs. En effet, toutes les révisions de l'assurance chômage jusqu'à aujourd'hui ont tablé sur un nombre de chômeurs trop bas. Évidemment, la foi dans un système économique défaillant aveugle forcément ceux qui ne comprennent pas que les crises sont un des moteurs de ce système et non un accident. L'impréparation devant la crise actuelle n'a même pas poussé à un semblant d'autocritique, à un début de rééquilibrage. Il faut prendre en compte le fait que tant que subsistera un système fondé sur les inégalités, le chômage est un fléau qui ne peut pas être éradiqué, et contre lequel aucun vaccin n'existe. Les caisses de chômage ont été créées au siècle passé par les syndicats dans le but de solidariser l'ensemble de la population active avec les accidentés de l'emploi, comme pour l'assurance maladie ou accident. Cette assurance a ensuite été confisquée (si si, y compris l'argent) par la Confédération en 1975 lors de la première crise après guerre. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la Confédération n'a pas montré une capacité extraordinaire à gérer des situations nouvelles et une modification du système économique qui a rendu désuets de vieux mécanismes. Ce défi aurait dû permettre de répondre de façon adéquate à ces réalités nouvelles, en pre-

nant en compte notamment la modification des métiers, le raccourcissement de la vie active, l'obligation de se former, se perfectionner, voire de changer de profession tant la liste des métiers actuels n'a plus rien à voir avec celle d'il y a cinquante ans. Croyez-vous ça? Demander de l'imagination à ces gens? Vous rêvez...

Le chômeur de demain, c'est moi

Même si la mode est à fustiger les chômeuses et les chômeurs, chaque salarié-e doit bien savoir, et de plus en plus, qu'il y a de forts risques que personne n'échappe - au moins une fois dans sa vie - à l'épidémie du sans-emploi. Se laisser aller à cette division primaire de croire que cela n'arrivera qu'aux autres est donc le pire des dangers. Chacun-e a évidemment intérêt à garder son emploi le mieux possible, mais aussi intérêt à ce qu'en cas de pépin les conditions, notamment sur la durée et le montant des indemnités, soient convenables. Et qu'une période de chômage ne soit pas être considérée comme une catastrophe, mais au contraire comme l'occasion de redonner un coup de pédale à sa vie professionnelle. Il faudrait pour cela que l'assurance chômage soit repensée. On en est bien loin avec le projet qui va être définitivement adopté par les chambres. Il est certain que, contre ces mesures, le mouvement syndical lancera un référendum, tant est inacceptable toute dégradation d'une loi sur le chômage déjà bien mauvaise. Au point que peut-être, comme cela s'est déjà passé une fois, on sera déjà dans la rue à récolter des signatures que l'on aura pas encore pris la décision de le faire! Les réflexes ont souvent quelque chose de bon, syndicalement en tout cas.

Georges Tissot

Grèves à l'aéroport

(...) conférence de presse. Elle n'a pu avoir lieu dans une salle de l'aéroport qu'après d'intenses négociations avec la direction de l'AIG et la police.

A 11h30 une première séance de négociation s'est tenue avec la direction de Dnata qui indiquait avoir des propositions concrètes à formuler. Cette séance s'est soldée par un échec et le personnel a confirmé la poursuite du mouvement.

Face à la détermination des grévistes, la direction a compris qu'ils ne se laisseraient pas tromper par de vagues promesses et a donc repris contact avec les syndicats SIT et SSP. La direction a alors notamment proposé des augmentations de salaires, la revalorisation des indemnités de travail de nuit, la reprise des négociations de la CCT entamée en 2008. Réclamée depuis 10 ans elle devra être mise en vigueur dès le 1er juillet 2010. C'est pour les syndicats une première étape avant qu'une même CCT de secteur couvre l'activité des deux entreprises. Du côté de Swissport par contre, la direction a refusé toute négociation durant cette journée.

Les syndicats et le personnel signent

En fin d'après-midi, les travailleurs-euses de Dnata ont accepté en votation que les syndicats signent un accord avec leur direction pour formaliser les négociations et ont voté la reprise du travail. Seul crève-cœur, le fait de ne pas pouvoir poursuivre le mouvement en solidarité avec le personnel de Swissport après avoir partagé une journée de lutte commune.

Le personnel de Dnata a repris le travail tout en sachant pertinemment qu'il ne devrait pas relâcher la pression afin que sa direction ne reprenne pas d'une main ce qu'elle a donné de l'autre.

Face à la réussite de sa démonstration de force et aux résultats obtenus, le personnel est aujourd'hui plus convaincu que jamais qu'il est capable de



se mobiliser avec la même détermination si les engagements pris le 2 janvier 2010 n'étaient pas tenus.

Le SIT salue le courage et la détermination du personnel de Dnata qui a ouvert avec brio cette nouvelle année de luttes syndicales!

Simon Descombes

En haut: Simon Descombes, du SIT, et Yves Mugny, du SSP/vpod
En bas: le piquet de grève

Les principales modifications en bref

Cotisations

La cotisation augmente de 0.2 % (+0.1 % pour la part salariale). Cela conduit à près de 650 millions de nouvelles recettes.

Délai d'attente

- Le délai d'attente est maintenu à 5 jours pour les salaires avec charge familiale ou ceux inférieurs à 60'000.-.
- Il passe à 10 jours pour les salaires entre 60'000 et 90'000.- (annuels !), à 15 jours pour les salaires entre 90'000.- et 125'000.- et à 20 jours pour les salaires supérieurs à 125'000.-.
- Le délai d'attente passe de 5 à 260 jours pour les étudiant-e-s qui n'ont pas cotisé.
- Tous ces délais supplémentaires rapportent 103 millions de francs (dont 60 millions pour les seuls étudiants).

Montant des indemnités

- Les indemnités seraient réduites de 5% après 260 indemnités et de 5% encore après 330 indemnités (économie : 26 millions).
- Le calcul du gain intermédiaire ne comprendrait plus l'indemnité complémentaire de chômage, d'où une économie de 79 millions de francs.

Durée des indemnités

- Les chômeurs de plus de 30 ans ou avec

charge de famille auraient droit aux indemnités pendant 260 jours s'ils ont cotisé 12 mois ou pendant 400 jours s'ils ont cotisé 18 mois (au lieu de 400 jours avec 12 mois de cotisations actuellement).

- Les chômeurs de plus de 55 ans ou invalides partiels de famille auraient droit aux indemnités pendant 400 jours s'ils ont cotisé 18 mois ou pendant 520 jours s'ils ont cotisé 24 mois (au lieu de 520 jours avec 18 mois de cotisations actuellement).
- Les chômeurs de moins de 25 ans ayant cotisé 12 mois sans charge familiale auraient droit à 130 jours, et avec charge familiale à 260 jours.
- Quant aux étudiants n'ayant pas cotisé, ils auraient droit à 90 jours, au lieu de 260.

Toutes ces économies -sur le dos de qui...- rapportent presque 400 millions de francs.

En plus de cela, il faut mentionner quelques autres "économies" :

- l'abolition de la possibilité d'augmenter le nombre d'indemnités dans les régions à fort taux de chômage (30 millions d'économies)
- la baisse du financement des programmes de formation et d'insertion et suppression des assurances couvrant la paye durant ces programmes (156 millions d'économies)

Le total des "économies" ainsi réalisées se monterait à environ 790 millions de francs.

L'AIG et l'Etat, briseurs de grève

Plutôt que de se soucier des conditions de travail des entreprises travaillant sur son site, l'Aéroport de Genève (AIG) a pris dès le début de la grève Dnata - Swissport des mesures visant à casser la grève. L'AIG, établissement public, a empêché les grévistes d'accéder à leur lieu de travail en les refoulant aux entrées de service et en leur interdisant l'accès aux espaces publics de l'aéroport. L'aéroport a aussi mis à disposition les pompiers de l'aéroport pour remplacer les grévistes. L'Etat a, lui, fait donner de la matraque contre des grévistes s'opposant à l'entrée sur le site de personnel intérimaire appelé en renfort pour briser la grève. Ces mesures constituent des entraves inadmissibles au droit de grève inscrit dans la Constitution suisse.

En cinq points, l'accord signé à Dnata le 2 janvier

- Les salaires réels ainsi que les salaires d'entrée du personnel fixe sont augmentés de 70 francs par mois.
- Les salaires réels et les salaires d'entrée du personnel auxiliaire sont augmentés de fr. 0,50 par heure.
- Le paiement de l'annuité de 45 francs par mois payée dès la date anniversaire d'entrée dans l'entreprise est maintenu, les heures de grève sont payées, les mesures de restructuration du service piste introduites en avril 2009 sont abandonnées.
- La majoration salariale pour travail entre 20 h 00 et 6 h 00 est augmentée à 6 francs pour le personnel fixe et introduite à hauteur de 2 francs 50 pour le personnel auxiliaire.
- Les négociations d'une CCT sur la base d'une comparaison avec celle de Swissport et incluant le personnel auxiliaire sont reprises et l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juillet 2010.

Suppression des horaires à coupure

Autour du sapin de Noël monté au 10^e étage du cantonal, le personnel aide-soignant attendait de vrais cadeaux: des postes pour supprimer les horaires à coupure et la réévaluation de la fonction.

Une deuxième séance de négociations entre la direction et les syndicats SIT et SSP a eu lieu le 22 décembre après l'action de Noël autour du sapin, agrémenté de boissons chaudes et de friandises syndicales, et même de chants de Noël.

Pour l'heure, ça avance lentement. La direction s'est engagée à mettre par écrit ses propositions, qui portent sur un délai trop long de cinq ans, en vue de la troisième séance qui aura lieu mardi 2 février 2010. Aussi, SIT et SSP maintiennent fermement la demande de mise à disposition de postes et des suppressions concrètes d'horaires à coupure dès 2010, et non pas dans cinq ans.

MC



Aide-soignantes HUG

Le chef du département interpellé

En classe 7 depuis la dernière réévaluation de la fonction suite au mouvement de lutte et de grève des bas salaires en 1998, les aides-soignantes HUG exigent un meilleur salaire et une nouvelle réévaluation de la fonction. Celle-ci a en effet passablement évolué ces dix dernières années.

Le SIT a ainsi élaboré avec un groupe de travail d'aides-soignantes entre mars et juin 2009 un nouveau projet de cahier des charges actualisant l'ensemble des nouvelles tâches dévolues aux aides-soignantes. Des négociations entre les syndicats et la direction ont eu lieu sur cette base encore en octob-

re 2009. La direction des HUG a accepté toutes nos propositions, validé formellement le nouveau cahier des charges et, conformément aux dispositions en vigueur, l'a transmis au chef du département de la santé le 14 novembre 2009. SIT et SSP ont d'ores et déjà interpellé le chef du département en lui

demandant une séance spéciale début 2010 afin de débattre de cette revendication.

De même, une pétition émanant des aides-soignantes et soutenant la demande de réévaluation a également été adressée au chef du département de la santé.

Sa réponse est attendue avec impatience et les aides-soignantes HUG prêtes à se mobiliser largement et avec d'autres moyens si elles devaient ne pas être entendues.

Manuela Cattani

SGIPA

La CCT renouvelée pour 4 ans

Le SIT, accompagné du SSP, vient de re-signer la Convention collective valable jusqu'en 2013 pour le personnel des ateliers, des écoles spécialisées et de l'administration de la SGIPA.

Dans l'ensemble, le contenu de la précédente CCT est repris avec comme modifications essentielles (souvent reprises des conditions de travail du personnel de l'Etat):

- l'adaptation aux nouvelles normes salariales et de congé en vigueur dans le secteur subventionné (engagement en classe de fonction, 13^e salaire à la place de la prime de fidélité, nouvelle grille salariale, congé paternité de 10 jours, plus 10 jours non payés, adaptation des indemnités kilométriques);
- l'introduction de dispositions réglant les entretiens, permettant à l'employé-e de savoir notamment, lors de convocation, quels sont le motif, les personnes qui le recevront, avec le rappel du droit de se faire accompagner. Cela lorsqu'il s'agit d'un problème grave;
- autre disposition utile: clarification concernant l'utilisation d'internet et du téléphone, qui précise sous quelles

conditions un usage à titre privé est toléré;

- la possibilité de recourir au groupe de confiance de l'Etat en cas d'atteinte à la personnalité et de conflit (sous réserve d'arrêt du Conseil d'Etat);
 - la définition de l'horaire des maîtres de gymnastique, des psychologues et des maîtres-secrétaires socioprofessionnel-le-s, et l'homogénéisation des horaires des enseignants du CISP et du CEFI, les deux écoles spécialisées.
- L'assemblée du personnel ainsi que le Conseil de fondation de la SGIPA ont validé les contenus négociés par leurs délégués, dans une atmosphère constructive, malgré les divergences. En 2010, les négociations se poursuivront encore sur quelques sujets.

Maria Dupontet,
enseignante spécialisée,
Michel Philipp, maître d'atelier,
Jean-Luc Ferrière, secrétaire SIT

EMS

CCT renouvelée et nouvelle loi en vigueur

Dénoncée à l'été 2008 par la partie patronale (FEGEMS), dans l'optique d'une renégociation générale, la CCT des EMS arrivait à échéance fin février. De négociations difficiles en changement du paysage législatif, il n'a pas été possible d'en finaliser une nouvelle dans les délais. Toutefois, et à la demande des organisations syndicales afin d'éviter un vide conventionnel, la FEGEMS a accepté sa prolongation jusqu'à la fin de l'année 2009, délai qui a été mis à profit pour la conclusion d'une nouvelle CCT.

Dans le même temps, après un parcours législatif chaotique, la nouvelle loi sur les établissements pour personnes âgées (LEPA) était finalement adoptée.

L'année 2009 promettait d'être riche au plan normatif pour les EMS et l'a effectivement été. Lors de processus parallèles et en partie interdépendants, se sont déroulées les négociations d'une nouvelle CCT et l'élaboration d'une refonte de la LEMS. Aussi tumultueux qu'ils ont pu être, ces processus n'ont cependant pas débouché sur des modifications majeures du paysage des EMS, qui devraient, dans la pratique, continuer de fonctionner grosso modo comme ils l'ont fait jusque là. Quelques innovations méritent toutefois d'être relevées.

Un meilleur contrôle par la loi

Loi de gestion, la LEPA affichait comme ambition initiale de mieux contrôler un secteur au sein duquel certains établissements n'avaient pas fait le meilleur usage de l'argent public. De cet objectif, François Longchamp a du largement en rabattre du fait de l'opposition farouche, de ses partenaires politiques notamment, à ce qui était considéré comme ingérence illégitime de l'Etat dans le fonctionnement d'entreprises pour la plupart privées. Ayant soutenu cette orientation, nous qui défendions la transformation du secteur en un établissement public autonome, nous n'avons pu que constater le recul sur ce terrain du projet de loi adopté.

Il devrait toutefois en rester une capacité de contrôle légèrement accrue de l'Etat, comme la possibilité d'interdire la sous-traitance qui viserait à contourner la loi, dont on ne peut qu'espérer qu'elle nous évitera à l'avenir les scandales du passé. Du point de vue des salariés par ailleurs, l'inscription dans la loi du respect des conditions salariales de la fonction publique donne une assise nouvelle à des principes conventionnels qui avaient pu être remis en cause. C'est à l'évidence l'innovation majeure, dans notre perspective, de cette nouvelle loi.

De meilleures garanties par la CCT

Cette problématique de la rémunération des collaborateurs et collaboratrices du secteur a également été au cœur des négociations avec la FEGEMS. Si le niveau des salaires n'était pas remis en question, se posait celle de l'inscription de cette analogie salariale dans le texte de la CCT. Depuis 2004, les mécanismes salariaux figuraient bel et bien dans la CCT mais de telle manière que l'automatisme de leur application n'était pas assurée. De même, des modifications éventuelles de ces mécanismes, comme cela a été le cas avec le nouveau système de rémunération (13^e salaire) entré en vigueur en 2009, n'étaient pas automatiquement transcrites dans l'ordre conventionnel du secteur.

Aujourd'hui les choses ont été clarifiées et la CCT fait directement référence aux moda-

lités de rémunération de la fonction publique. C'est là une importante amélioration qui va à la fois dans le sens de la nouvelle loi et de nos revendications, qui pour rappel s'articulaient autour de la logique d'une plus forte analogie avec les conditions salariales et de travail de l'Etat.

C'est encore selon cette dernière que nous avons renoncé à la participation, de 30 francs, à la prime d'assurance maladie, abandonnée à l'Etat depuis 2006, au profit d'une garantie du pont de fin d'année qui ne figurait pas dans la CCT et qui n'était accordée, depuis 2006 également, qu'au bon vouloir des employeurs.

Toujours selon cette logique, nous devons déplorer par contre la non-adaptation des congés spéciaux qui ont été maintenus en l'état de la CCT 2004 alors qu'ils ont été revus entre-temps, à la hausse, au niveau de la fonction publique. Cet écart d'avec les conditions salariales de l'Etat sera sans doute l'occasion de tester les contours que la nouvelle loi entend donner à la notion de rémunération, qui, si elle s'étend comme nous le souhaitons aux congés spéciaux, devrait primer la CCT sur ce point.

Nous devons encore regretter ne pas avoir pu améliorer les protections contre le licenciement et n'avoir que très marginalement enrichi le dispositif de protection de la personnalité. Par contre, nous pouvons nous féliciter d'une sérieuse amélioration de la protection des délégués syndicaux dont le licenciement quand il aura été jugé abusif pourra désormais conduire à la réintégration de la personne.

Afin de faire le point sur le détail des modifications introduites dans la nouvelle CCT, nous organisons une demi-journée de formation le 11 mars l'après-midi. Celles et ceux qui voudraient y participer et pour l'occasion bénéficier d'un congé syndical doivent nous contacter d'ici au 30 janvier.

Julien Dubouchet



Créatifs suisses: mobilisation des artistes

Fin 2009, en plein débat sur la question des minarets et quelques semaines seulement après le succès rencontré à Genève par le MCG, des artistes du canton décidaient de se réunir et de se mobiliser contre la montée des politiques populistes, racoleuses

et racistes d'extrême droite.

Un appel aux artistes était lancé, donnant ainsi naissance au collectif des "créatifs suisses" et encourageant les dessinateurs, graphistes, plasticiens, musiciens ou encore comédiens à rejoindre le mouvement et exprimer leur indignation.

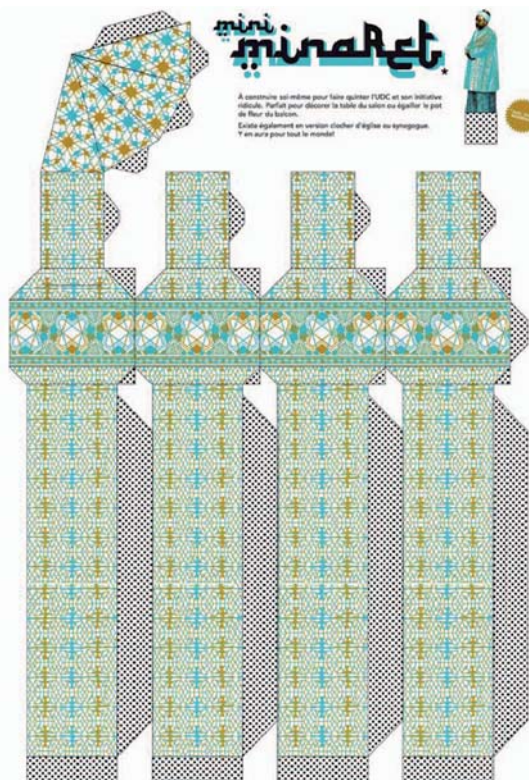
Deux mois plus tard, ce sont des dizaines d'affiches, fanzines, vidéos et montages qui ont été réalisés et rassemblés. Teintées d'humour ou de cynisme, parfois graves parfois légères mais toujours pertinentes, ces contributions artistiques se jouent pour la plupart du graphisme austère et des lignes sombres des campagnes de l'UDC. Ainsi, d'une initiative intelligente de quelques artistes naît un véritable élan collectif offrant le visage d'une autre Suisse, ouverte, humaine, refusant les raccourcis trompeurs, les slogans assassins et les chasses aux sorcières.

Lorsqu'on connaît le rôle qu'ont joué les affiches dans la diffusion des thèses xénophobes de l'extrême droite, il était enfin temps que les artistes se réapproprient ce terrain. Souhaitons à cette démarche originale et salutaire tout le succès qu'elle mérite.

Une première exposition des créatifs suisses s'est tenue du 14 au 18 janvier au hall de l'île à Genève. D'autres événements suivront à Genève et dans le reste de la Suisse.

Toutes les infos sous www.creatifssuisses.ch

Séverin Guelpa



Mini minaret - concept et scénographie: atelier D'Inchards, graphisme Bruno Ogier - www.dinohandprint.com

En haut à gauche: affiche réalisée par **Leigo**.

En haut à droite: dessin de **JP Kalonji**.

En bas à gauche: affiche réalisée par **Séverin Guelpa**.

En bas à droite: découpe ton minaret avec **Dirty Hands**.

